



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 25 MARS 2019

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusé-e-s :	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2019
2. Prise de position quant à la demande du 25.02.19 de la coopérative Quercus
3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit pour la rénovation des dépendances de la Ferme Gallay
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions de l'ACG
5. Informations de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire ouvre la séance à 20h05 et excuse l'absence de Mme Velati Thiriet et de M. Ackermann.

1. Approbation du procès-verbal du 25 février 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Prise de position quant à la demande du 25.02.19 de la coopérative Quercus

M. le Maire rappelle qu'à la fin de la séance de février il avait été convenu que M. Loup organiserait une séance élargie de la commission du développement villageois pour débattre de la demande faite par les représentants de la coopérative Quercus. Il lui passe donc la parole.

En premier lieu, **M. Loup** tient à préciser certains points :

- Par égard pour M. Benjamin Chabbey qui a eu un décès proche dans sa famille dans les jours qui ont suivi la séance, M. Loup ne lui a demandé de transmettre son fichier de présentation que le 15 mars. D'où le retard à convoquer la réunion de la commission élargie.
- La réunion s'est déroulée le 21 mars avec cinq personnes seulement, les autres n'étant pas libres pour le rendez-vous fixé. Cependant, ils se sont exprimés par mail.

Dans ces circonstances, **M. Loup** estime qu'il ne peut pas rapporter une position ferme, il demande qu'un nouveau débat soit fixé à une date ultérieure par un autre conseiller que lui-même.

M. Beausoleil intervient et dit qu'il était un des absents et qu'il s'est opposé catégoriquement à ce qui a été proposé. Il suggère que le débat se fasse dans l'immédiat.

M. Loup explique alors que deux propositions ont été discutées :

1. Acheter 200 parts sociales à Fr. 100 de la coopérative Quercus comme ses représentants en ont fait la demande. Résultat du vote : 10 non, 0 oui et 1 abstention.
2. Faire un don unique de Fr. 20'000 à la coopérative ou accorder un prêt sans intérêts pour la même somme, à la condition que cela soit pour un but défini. Résultat du vote : 6 oui, 4 non et 1 abstention.

Le débat s'engage et les opinions peuvent se résumer ainsi :

M. Beausoleil

- il désapprouve l'option du don. Et il ne comprend pas pourquoi, si cette option était choisie, il faudrait la conditionner à un but défini et la limiter à Fr. 20'000.
- il estime choquant le fait que Quercus présente d'abord une demande d'aide financière à l'Exécutif puis qu'elle essaye de contourner le refus de celui-ci en s'adressant directement au Conseil municipal, mais sous une autre forme.
- il soulève que le nombre de coopérateurs actuels de Quercus est de 73, soit autant de parts. En prenant 200 parts sociales, la Commune représenterait à elle seule plus du double des coopérateurs effectifs.
- il est convaincu que le problème de la coopérative est véritablement financier et non pas seulement un besoin de reconnaissance. Pour lui, le fait que la coopérative Équilibre ait accordé un prêt à Quercus est significatif.
- il réitère son opposition ferme tant à la prise de participation qu'à un don ou un prêt.

M. Carrat

- il rappelle que lorsque la coopérative est venue en février, les tableaux montraient qu'elle n'avait pas de problème financier et que sa demande était dans le but d'avoir une plus grande reconnaissance de la part de la Commune. Pour lui, cette coopérative est autant reconnue que les trois autres par les autorités qui maintiennent une égalité de traitement.
- l'Exécutif a déjà répondu de façon négative à leur requête et maintient sa position.

M. Rodrigues da Guerra

- il fait remarquer que la Commune a laissé le temps à Quercus de se constituer pour l'inclure dès le début dans le long processus de ce développement villageois, ce qui dénote l'intérêt des autorités pour cette coopérative.
- il ne comprend cependant pas pourquoi la Commune devrait traiter Quercus différemment des deux autres coopératives avec un don ou un prêt sans intérêt.

M. Romand

- il constate que lors de la présentation de février, la coopérative semblait effectivement en manque de cash jusqu'au premier pré-prêt relai.

- comme M. Beausoleil, il est contre un don, mais il serait éventuellement favorable à un prêt sans intérêt, à la condition que la coopérative en fasse la demande.

Mme Spinedi

- elle précise que la Commune a autorisé l'intégration de la coopérative Quercus au processus, mais n'a pas formellement encouragé sa création. Elle pense que grâce à la présence des deux autres coopératives choisies, Quercus a une chance extraordinaire de participer à cette aventure.

- elle souligne que lors des réunions COPIL et autres, les représentants de la coopérative sont très en retrait et peu participatifs.

- elle est pourtant favorable à faire un don, sans préciser le montant, à concurrence d'un maximum Fr. 20'000.

- elle revient sur le fait que la demande explicite de Quercus est que la Commune prenne 200 parts sociales à Fr. 100, avec un seul droit de vote.

M. le Maire relève cette dernière remarque et propose que le Conseil municipal se prononce sur ce point.

Le Conseil municipal rejette la proposition d'acquérir des parts sociales dans la coopérative Quercus par 8 non, 0 oui et 1 abstention.

La discussion se poursuit sur la deuxième proposition.

M. Thorens est favorable à un don ou à un prêt sans intérêt principalement pour aider et encourager ces jeunes qui sont des enfants du village.

M. Beausoleil demande jusqu'à quel point une Commune doit s'engager pour un don. Il est plutôt inquiet pour la coopérative Quercus qui doit assurer un investissement de 24 millions et pense qu'elle a plus besoin de conseils et d'accompagnement que d'un don de Fr. 20'000.

M. Mugny suggère qu'en proposant un prêt cela ne fermerait pas le dialogue.

M. le Maire émet donc une nouvelle question et la soumet au vote.

Le Conseil municipal accepte d'ouvrir le débat avec la coopérative Quercus sur l'octroi d'un éventuel prêt sans intérêt par 7 oui, 2 non et 0 abstention.

M. Beausoleil réagit à cette prise de position et demande quelle sera la réponse du Conseil si la coopérative sollicite un prêt très élevé. Il pense que la Commune ne doit pas prendre la place des banques ou des institutions financières et, qu'au contraire, une telle action risquerait de péjorer la situation de Quercus.

M. Coppo rétorque que la Commune veut surtout garder ouvert le dialogue avec ses partenaires.

Sur le souhait des conseillers, **M. le Maire** reformule la question à voter.

Le Conseil municipal accepte d'ouvrir le débat avec la coopérative Quercus sur l'octroi d'un éventuel prêt sans intérêt jusqu'à un montant maximum de Fr. 20'000 par 6 oui, 2 non et 1 abstention.

3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit pour la rénovation des dépendances de la Ferme Gallay

M. le Maire a étudié le budget avec M. Beausoleil et la Banque cantonale. De bonnes surprises sont arrivées récemment concernant la fiscalité. **M. le Maire** affirme que ce projet de rénovation ne met pas en péril les finances de la Commune. Il donne un planning approximatif : après le vote et le délai référendaire, organisation du concours pour désigner l'architecte en charge de l'exécution du chantier au printemps, gestion des envois et des réceptions des soumissions pendant l'été, début des travaux en automne (durée environ 18 mois).

M. Thorens se souvient que l'Exécutif avait mentionné précédemment un surcroît de travail avec cette rénovation et lui demande si cette crainte est toujours d'actualité.

M. Carrat estime que la charge de travail sera importante, mais elle sera en décalage avec le projet de développement villageois et l'Exécutif pense pouvoir le gérer. **M. Carrat** est en revanche plus inquiet sur le point financier. En effet, les SIG ont récemment informé la mairie que, dans le cadre de la réfection de la STEP Louvière, quelques canalisations semblent problématiques dans le hameau et il est possible qu'il faudra les refaire. Ces travaux, et d'éventuels autres imprévus, nécessitent d'avoir suffisamment de trésorerie et **M. Carrat** tient à attirer l'attention des conseillers sur ce point.

M. Beausoleil précise que ces dépenses sont pour des biens d'investissement, que les charges de ces dettes (intérêts et amortissement) seront en principe couvertes par les revenus des loyers. Il n'exclut cependant pas des augmentations du budget en cas de complications, fréquentes dans les rénovations.

Pour **M. le Maire**, ce projet tombe bien dans le calendrier, car, d'une part, le PLQ pour le développement du village est presque achevé et, d'autre part, l'autorisation de construire pour ces bâtiments sera échue en fin 2019. Il faut trouver un bon architecte pour le suivi de ce chantier et ainsi, un point final pourra être mis pour ce dossier.

M. le Maire passe donc à la lecture et au vote de la délibération.

Le Conseil municipal décide par 8 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver le projet d'assainissement et de transformation des dépendances de la Ferme Gallay comprenant 6 appartements, une salle d'événement et deux salles de réunion, au 137 rte de Presinge sur la parcelle communale 2552.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 5'750'000.- F afin de permettre l'exécution des travaux.
3. De financer cette transformation de la manière suivante :
par un emprunt à concurrence de 4'500'000.- F et le solde au moyen des fonds propres de la commune.
4. D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de 4'500'000.- F afin de permettre l'exécution de ces travaux.
5. De comptabiliser cette dépense, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 269'205.- F pour le crédit d'étude voté, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions de l'ACG

M. le Maire mentionne que quatre communes ont déposé une opposition à la décision du 21.11.18 prise par l'assemblée générale de l'ACG accordant une subvention supplémentaire en faveur du Grand Théâtre de Genève. Comme aucune majorité requise par la loi n'a été atteinte, la décision est entrée en force le 16 février 2019.

5. Informations de la Mairie

Présidence des Conseils municipaux

Comme la presse s'en est fait l'écho, M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS) et depuis peu du Service des affaires communales, a annoncé que dès la prochaine législature, la présidence des Conseils municipaux ne pourra plus être exercée par le maire, conformément à la Constitution. Actuellement, quatre communes, dont Presinge, bénéficient d'une dérogation accordée par M. Longchamp. Elles ont envoyé un courrier au Conseiller d'Etat pour exprimer leur désaccord et les raisons pour lesquelles elles trouvent ce système trop lourd pour elles, mais il est peu probable qu'elles aient gain de cause.

Agenda 21

Beaucoup de communes ont déjà mis en place un Agenda 21 et l'Exécutif a rencontré il y a peu une personne active dans ce domaine. Elle propose de faire un état des lieux, d'élaborer un plan d'action et de travailler plus sur la communication. Presinge a fait, et fait encore, des actions dans le développement durable, mais sans être répertoriées. **M. Mugny** cite comme exemple les nids d'hirondelles sur les immeubles communaux qui vont être pris en compte lors de la rénovation de la toiture. Le travail avec ce spécialiste permettrait d'améliorer encore les opérations et de devenir éventuellement une commune labellisée. Les conseillers donnent leur accord pour que l'Exécutif poursuive cette étude. Une délibération leur sera présentée prochainement pour un crédit budgétaire supplémentaire.

Dans le même esprit, **M. Beausoleil** mentionne que certains cantons ont déclaré l'urgence climatique. Sans vouloir faire de même, il souhaiterait que Presinge s'engage dans ce sens, éventuellement par une résolution, pour montrer que c'est une commune à l'écoute de ce thème d'actualité. Il reviendra vers le Conseil avec une proposition.

Mme Spinedi voudrait participer au projet « mission b » lancé par la rts et proposera le cas échéant un article pour le prochain journal communal.

Marathon de Genève

Cet événement aura lieu le 12 mai et passera à Presinge. La mairie est à la recherche de bénévoles pour le poste de ravitaillement et remercie de bien vouloir diffuser la demande.

Décès

M. le Maire a le grand regret d'annoncer le décès accidentel le 21 mars dernier de M. Daniel Baillif, architecte qui a beaucoup travaillé pour la Commune, notamment pour le projet de développement villageois dans lequel il officiait comme architecte-conseil avec Mme Laura Mechkat.

6. Propositions individuelles et questions

M. Durafour signale que le Festival du Film Vert se déroule en avril à Genève et particulièrement à la Ferme de la Touvière à Meinier les 13 et 14 avril. **M. Mugny** confirme que, cette année, Presinge n'organise rien sur son territoire mais soutient financièrement une animation scolaire dans ce contexte.

M. Loup donne des informations sur les comptes de la crèche Les Loupiots du Chambet qui ont été approuvés par le Conseil du GIPE le 18 mars dernier. Le fonds de réserve a été dissout en 2018 pour répondre aux normes MCH2 et le montant correspondant pour Presinge sera déduit de la première facture de participation 2019.

M. Beausoleil demande pourquoi le Marathon est organisé le weekend de la Fête des Mères, ce qui porte préjudice aux restaurateurs qui sont sur le tracé de la course. Il lui est signalé que les dates sont choisies au niveau cantonal, mais qu'une déviation par la France sera aménagée pour permettre aux clients des établissements de Presinge de les atteindre.

M. Rodrigues da Guerra se propose d'accompagner deux samedis par année les jeunes qui désirent faire une action pour l'environnement en faisant du nettoyage du littering sur la commune. Sa suggestion ne répond pas exactement aux revendications actuelles sur le climat, mais peut quand même être proposée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire :